

AVIS

Le premier adjoint suppléant informe les administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 30 juin 2023 à 15 h 00, salle du conseil municipal en mairie.

ORDRE DU JOUR

Intervention de M. Gilles TONIOLO.

1. Installation du Conseil Municipal.
2. Election du Maire.
3. Fixation du nombre des Adjointes au Maire.
4. Election des Adjointes.
5. Lecture de la charte de l'élue local,
  - Remise d'une copie papier de la charte à chaque élu.
  - Remise d'une copie des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux.
6. Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.
7. Commission Communale de Délégation de Services Publics – Conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres.
8. Commission d'Appel d'Offres – Conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres.
9. Modification des statuts de la régie à autonomie financière du golf.
10. Modification des statuts de la régie à autonomie financière du centre équestre.
11. Information aux élus, envoi des convocations aux séances des Conseils Municipaux et Conseils d'Exploitation par voie dématérialisée, sauf objection, conformément aux dispositions de la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
12. Questions diverses.  
Information aux élus de l'envoi sur leurs messageries « mairie » du guide du statut de l'élue(e) local(e), version 2023, proposé par l'Association des Maires de France (AMF).

Bagnères de Luchon, le 26 juin 2023,  
Pour le maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint suppléant,  
Gilles TONIOLO.

